

SOLIDARITÉ RHÔNE

LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP REVIENT A J.L. INTERNATIONAL

Écologie, inclusion, innovation sont les maîtres-mots de la société JL International qui a remporté l'appel d'offres lancé par le département pour le transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Dans le cadre de sa politique des solidarités, le département du Rhône conserve la compétence en matière de transport d'élèves en situation de handicap. Jusqu'à la création de la Métropole en 2015 et au-delà, trois prestataires se partageaient le service : Vortex, Adlate et JL International. Depuis 2018 et suite à quelques aléas juridiques, la situation s'est clarifiée et simplifiée, JL International étant



Photo d'illustration

maintenant le seul titulaire du marché, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres.

Dans l'enceinte du groupe scolaire Champagnat à St-Symphorien-sur-Coise, le président général du groupe, Jean-François Pech, a succinctement présenté son entreprise le 12 novembre dernier face au chef d'établissement et à la vice-présidente du département en charge des transports, Christiane Agarrat. Ce transport concerne 433 élèves tant qu'ils bénéficient du statut étudiant, allant ainsi de la primaire jusqu'aux études supérieures.

JL International forte de vingt ans d'expérience, leader dans le transport d'élèves en situation de handicap, dit s'inscrire dans une démarche écologique. Concrètement, elle choisit de louer ses véhicules et les renouvelle annuellement, "un gage de sécurité, de qualité, favorisant des motorisations moins émettrices de CO2", souligne son président. Elle a restreint d'un quart sa flotte diesel, progressivement remplacée par de l'électrique, de l'hybride, du biogaz et

demain par de l'hydrogène. Elle a mis en place un challenge éco-conduite auprès de ses conducteurs et participe à un défi éco CO2 afin d'en réduire le taux d'émission.

Engagée dans une transformation numérique et digitale, elle se positionne comme une entreprise innovante en raison de ses véhicules géo-localisables. Ainsi, elle est à même de retracer les parcours et de donner une information fiable en cas d'incident.

Dernier point, elle participe à son échelle à l'inclusion des personnes handicapées. "Les conducteurs sont sensibilisés aux enfants et au handicap. Nous sommes davantage une société de service, qu'une société de transport", souligne Jean-François Pech. "On peut quasiment parler de taxi public, ce qui suppose de la part des professionnels, une capacité technique et humaine" signale la vice-présidente.

Pour le déploiement de ce transport, le département alloue une enveloppe de 3 millions d'euros par an, soit un coût moyen de 7000 € par an et par enfant.